

La verrerie de Labourdette

Labourdette – Une maison de verriers - La maison des Grenier Larroque

Huguette HEUILLET

Equipe de travail composée de : Laurette FAUROUX, Marie Geneviève DAGAIN, Christiane MIRAMONT, Sabine BOURRINET, Jean Pascal GUIRAUD, Roselyne SAURA, Huguette HEUILLET.

Une petite équipe de travail s'est constituée autour de Laurette Fauroux afin d'étudier d'un peu plus près, la verrerie de Labourdette. Cette verrerie est située au sud ouest de la commune de Ste Croix Volvestre, en bordure de la célèbre

« Forêt Royale », elle fait partie du Pôle verrier du « Berreté » qui comporte aussi, les verreries du « Pas de la Mandre », du « Cap del Pau » et de « Porteteny ». Au cours de l'hiver 2014, nous voilà partis très enthousiastes à la recherche d'un hypothétique four verrier, cependant les fours étant très discrets dans le Volvestre, nous sommes très vite tournés vers **l'étude de la ruine de Labourdette**, nous voulions connaître les **conditions de vie des verriers au XIX^e siècle et plus particulièrement celles de la famille de Jean de Grenier Larroque.**

Dans un premier temps, nous avons observé les bâtiments, pris des mesures, élaboré un plan et dressé un croquis des façades, ceci nous a permis d'avoir un aperçu de Labourdette au début du XX siècle.



Façade sud du 1^{er} bâtiment

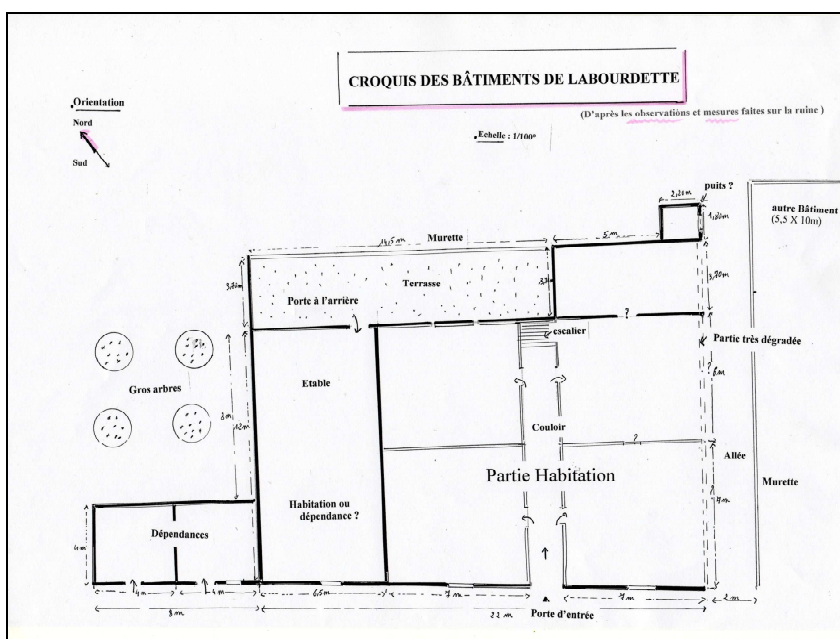
Cette ruine perdue au fond du Bois du Berreté est **Colossale !**

Le corps de la bâtisse mesure 22m de long et 18,5 m de large (côté est)

Plusieurs décrochements sur la façade nord



Une peinture de Labourdette réalisée par une sœur d'Yvan Pérès, un des anciens propriétaires, nous donne un aperçu de la façade, du corps du bâtiment central, de cette belle maison, au début du XX^e siècle.



En second lieu, nous avons voulu remonter le temps et **savoir ce qu'était cette maison, au temps des verriers**, pour cela nous avons étudié des documents d'archives et en particulier le cadastre napoléonien. Ce document nous montre qu'en 1829, la maison était plus petite qu'elle ne l'est actuellement, elle était divisée en quatre lots, deux portés « maison » les deux autres « bâtiments » ; la consultation de la matrice cadastrale fait apparaître quatre propriétaires : Jean de Grenier

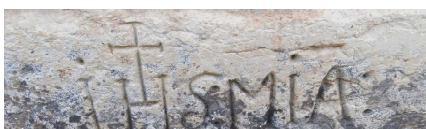
Larroque, Jeanne, Jean Alphonse, Henriette. Il y a donc eu, probablement, **partage de cette maison!** Ces personnes seraient-elles les enfants de Jean de Grenier Larroque (père), c'est ce que nous nous sommes attachés à prouver en construisant **l'arbre généalogique des Grenier Larroque**, (voir document en annexe)

Le partage a été difficile, il n'a été fait qu'en 1815, sept ans après le décès de Jean de Grenier Larroque, de plus une phrase de **l'acte de partage** nous laisse supposer qu'il y avait mésentente entre les enfants Larroque : «... ils ont aussi partagé le mobilier, ce faisant ils renoncent au procès qu'ils étaient sur le point d'intenter... » Cet acte, nous montre, comme nous le voyons sur le schéma ci-joint, que tout a été soigneusement partagé, du sol au grenier, les seules parties communes étant: la cour, les escaliers et le couloir central.



Une enquête de voisinage, menée en parallèle, nous a conduits à retrouver **un linteau de porte de Labourdette**. Ce linteau signalé par Mme Passemar Françoise est situé, actuellement dans le sous-bassement de la chapelle de Montardit. Il est daté de **1818**, à ce moment là, Jean de Grenier Larroque (fils) était l'héritier principal de Labourdette. Ce linteau porte une inscription qu'il nous a semblé intéressant de décrypter.

Possible signification de l'inscription



- **IHS surmonté d'une croix:**
Monogramme de Jésus en grec, signifiant :
« Jésus Homme Sauveur »
- **MIA** diminutif de **Marie** ou **MARIA**,
mais problème chez des verriers peut être protestants!



- **G** : Grenier
- **LA** : Larroque
- **GRUNIE**: GRENIER

Ensuite, nous avons voulu, encore remonter le temps et savoir comment se présentait cette maison, à l'époque de **Jean de Grenier Larroque (père)**. Pour cela, nous avons utilisé un document très intéressant fourni par Mme Miramont Christiane, document issu des minutes notariales de maître Coutanceau : **l'inventaire au quartier de Labourdette du 8 mars 1809**.

Ce texte nous montre que la maison, ne comportait, à ce moment là que trois pièces habitables : une « *chambre dite cuisine* », une « *chambre de maison* » appelée « *salon à manger* », « *un chai* », et une « *chambre nuptiale* » à l'étage. **L'espace de vie des Larroque était donc très restreint.**

Enfin, l'examen plus attentif de cet acte, nous donne de précieux renseignements sur **les conditions de vie de ces verriers à cette époque**. Il nous montre que la maison de Labourdette, quoique de **taille modeste devait être au départ, relativement aisée**. La présence d'un « *salon à manger* », la distinguait des habitations des milieux plus populaires qui en étaient dépourvus en ces temps-là. Cette relative aisance se retrouve également dans l'inventaire des meubles, ils sont nombreux : tables, chaises, buffet, vaisselier, lits dont un lit à l'ange et un lit à tombeau et deux autres lits plus simples, armoire à trois portes et deux serrures, autre grande armoire à l'étage avec trois ouvrants et deux serrures, table de toilette avec miroir, son cadre doré et sculpté surmonté de son couronnement ...

Il y avait dans cette maison deux pièces chauffées par une cheminée : la cuisine et le salon à manger : deux éléments de confort indéniables à cette époque !

Cependant la **sur occupation** des lieux, prouve que cette maison n'a pas évolué quand le nombre d'occupants a augmenté. Certaines pièces ont tout simplement changé d'affectation ! La cuisine est devenue partiellement chambre, le lit implanté près de la cheminée servait probablement à Jean de Grenier Larroque, qui trouvait là un peu plus d'aisance pour finir ses vieux jours. Dans le salon à manger ou « chambre dite de maison », en plus du mobilier courant, on avait ajouté deux lits, certainement ceux des enfants. Quant à la chambre de l'étage, la description du mobilier nous montre qu'elle a d'abord servi aux époux Larroque, ensuite à Caroline, fille de Marie.

Par une analyse plus détaillée de cet inventaire, nous constatons que **le train de vie de cette famille s'est fortement dégradé au fil du temps**, les divers qualificatifs décrivant l'état du mobilier nous le prouvent : les termes « *usés* », « *demi usé* », « *cassé* », voire même « *hors d'âge* » sont utilisés un grand nombre de fois... Tout ceci nous révèle de multiples dégradations et un manque d'entretien, la description des lits est même peu élogieuse : « *lit sans rideau ni sur ciel, avec un serre paille et une couette de toile d'escarpe* (toile usée)..., *à demi garnies de plume...le tout très usagé* ».

Pourquoi autant de dégradations ? Pourquoi cette description si miséreuse des lieux ?

Revoyons l'arbre généalogique des Grenier Larroque. Nous constatons que Jean de Grenier Larroque avait beaucoup de bouches à nourrir et parmi celles-ci trois enfants à charge : Jean Alphonse, Henriette et Caroline (sa petite fille en bas âge, au décès de ses parents).

De plus Jean de Grenier Larroque avait essuyé **de nombreuses épreuves** :

- décès de deux enfants en bas âge,
- décès de son gendre, Jean de Verbizier (l'année même de son mariage avec sa fille Marie en 1799),
- décès, peu après, de sa fille Marie (en 1801).
- décès de sa femme Magdeleine de Verbizier Loumet (avant 1809).

A tous ces événements malheureux, Jean de Grenier Larroque avait vu s'ajouter **la perte de son outil de travail**. C'est ce qui nous est révélé dans un acte notarié passé le 15 prairial de l'an II de la République (1794) devant le notaire maître Couteanceau. Cet acte de vente, prouve que Jean de Grenier Larroque a dû vendre un **bois**, situé à la « Goutte de Laujolle », pour faire face à la situation. Les arrangements, convenus avec les acheteurs, montrent également que Jean de Grenier **n'avait pas d'avance de trésorerie** :

- il n'avait pas assez de liquidités « **pour acheter le bois nécessaire à la reconstruction de sa verrerie** »,
- il n'avait pas assez d'argent pour payer : **la location et le travail faits à la verrerie de Porteteny, pendant la destruction de la sienne**,
- en plus il n'avait pas de quoi payer les « **matières nécessaires à la dite fabrique** ».

D'autre part, le jugement du **8 février de 1812**, qui homologue une décision du conseil de famille, atteste que Jean de Grenier Larroque avait **une situation financière quelque peu difficile**, il avait contracté de **nombreuses dettes** à partir de 1789 et ces dettes s'étaient multipliées vers la fin de sa vie.

Jean de Grenier Larroque, traînait de longue date, une dette de 1200F, dette auprès du Sieur Aribat de Bordeaux et pour laquelle le Sieur Peyrat s'était porté garant. Ne pouvant pas payer, l'affaire avait été portée, par deux fois, en justice, en 1788 et en 1789. Depuis, les frais s'étaient accumulés et cette dette s'élevait à **2900,25F**, au moment du décès de Jean de Grenier Larroque.

Au fil des années, il avait fait appel, à d'autres créanciers :

- des particuliers : Jean Soux, Pierre Marin, André Souilla ...
- une famille de verriers : Henriette de Robert, femme de verrier ;
- un notaire : Maître Bergès de Mérigon ;
- un professionnel de santé : Durieux...

Il avait, aussi, eu recours, à son propre fils, à qui il avait emprunté la coquette somme de 1652,45F. Soit un total de dettes de **7096 F, somme très conséquente** à cette époque.

Les héritiers n'ayant pas trouvé au décès de Jean de Grenier Larroque suffisamment de liquidités pour solder tout cela, avaient, après réunion du conseil de famille, décidé de vendre une partie des terres. La propriété des Larroque avait ainsi, été amputée de **11 parcelles**, représentant **14 ha**, (de bois et de terres labourables), le tout ayant été estimé 7030F.

La vente de ces terres s'était faite aux **enchères : le 2 octobre 1812**.

Au cours de cette adjudication, « une première bougie a été allumée puis une deuxième, puis à la troisième bougie, Antoine Peyrat, gros négociant et maire des Bordes sur Arize s'est porté acquéreur pour 7030 F »... « Puis une quatrième bougie, puis une cinquième ont été allumées », aucun autre acquéreur ne s'étant manifesté, l'enchère a été adjugée à Antoine Peyrat.

Antoine Peyrat, rappelons le, était le créancier principal des Larroque, il était aussi le beau père de Jean de Grenier Larroque (fils). L'honneur, en quelque sorte était sauf, puisque les terres restaient, pour ainsi dire, dans le cercle élargi des Larroque !

Jean de Grenier Larroque a donc eu une fin de vie difficile.

Il est évident que toutes ces difficultés économiques vécues par nos verriers, sont à replacer dans le contexte économique du XIX^e siècle, ce qui explique pour une grande partie leur situation financière et la disparition progressive de ces verreries forestières.

Bibliographie utilisée :

- Plan cadastral napoléonien 1829 et matrice cadastrale,
- Registres d'état civil de Ste Croix, de Tourtouse, des Bordes sur Arize
- Ouvrage de Robert Planchon : Grenier Granier,
- Actes notariés : ***documents fournis par Mme Christiane Miramont**
 1. Acte de vente du 15 prairial de l'an II de la République (1794)
 2. Inventaire au quartier de Labourdette 8 mars 1809
 3. Jugement du 8 février 1812 qui homologue la décision du conseil de famille
 4. Extrait du PV d'adjudication du 2 oct. 1812
 5. Acte de partage du 8 oct. 1815.

Annexe :

Arbre généalogique des Grenier Larroque

